



En exercice : 58  
Présents : 42  
Votants : 45

## Séance du 14 octobre 2024

Le Quatorze Octobre Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures,  
les membres de la Communauté de Communes du Pays de  
Craon,  
légalement convoqués le 8 octobre 2024, se sont réunis  
au Centre administratif intercommunal à Craon,  
sous la Présidence  
de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUE Loïc, titulaire
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	/
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	/
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, MANCEAU Laurence, titulaires
COURBEVILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	/
DENAZÉ	/
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	/
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	DERVAL Séverine, titulaire
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	MEZIERES Hervé, suppléant
MÉE	/
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIIS Norbert, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	/
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

**Étaient excusés :** SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), COUEFFÉ Dominique (Cosmes), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine (Cuillé), GOHIER Odile (Denazé), CHANCEREL Philippe (Livré-la-Touche), GARBE Pascale (Méral), PELLUAU Philippe (Renazé), GUINEHEUX Dominique (St Quentin-les-Anges)

**Étaient absents :** VALLÉE Jacky (Chérancé), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines), M. JUGÉ Joseph (La Selle-Craonnaise), BAHIER Alain (Mée),

### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Maurice RADÉ a donné pouvoir à Florence BÉZIER  
Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET

Odile GOHIER a donné pouvoir à Yannick CLAVREUL

**Secrétaire de Séance :** Élu M. Jean-Eudes GAUBERT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **OBJET 2024-10/402 : ENVIRONNEMENT**

**Séance du : 14 octobre 2024**

**OBJET 2024-10/402 : ENVIRONNEMENT  
BÂTIMENT – EXONÉRATION DES PÉNALITÉS DE RETARD**

M. Gérard LECOT, Vice-président en charge des Bâtiments, rappelle que la Communauté de Communes a lancé un marché de travaux pour le renforcement des murs du pôle santé de Renazé en septembre 2023. Les entreprises ont reçu la notification le 27 octobre 2023, le délai de travaux indiqué dans l'acte d'engagement était de 5 mois, période de préparation incluse.

Les travaux devaient être terminés pour le 27 mars 2024, or ils ont été terminés et réceptionnés le 12 juillet 2024.

Les raisons de ce retard ne sont pas imputables aux entreprises et sont les suivantes :

- Des conditions météo défavorables.
- La problématique des chevêtres découverte lors des travaux.

Les entreprises et lots concernés sont les suivants :

- LOT 1 maçonnerie entreprise PREVOSTO
- LOT 2 menuiserie entreprise MONNIER
- LOT 3 cloison sèche entreprise MB Plâtrerie
- LOT 4 peinture GERAULT

**Considérant l'avis favorable du bureau du 7 octobre 2024,**

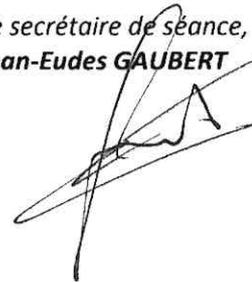
**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :  
À l'unanimité (45 VOTANTS)**

- ⇒ **EXONÉRE** les entreprises de pénalités de retards.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-président à signer toute pièce afférente à ce dossier.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 21 octobre 2024*

*Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Christophe LANGOUËT*

*Le secrétaire de séance,  
Jean-Eudes GAUBERT*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20241014-DELIB202410402-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 25/10/2024  
Publication 25/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

